



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **6**  
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membre excusé :

-

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELLES : APPROBATION DU PLAN D’ACTIONS**

---

**N° 23-119**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants ;

**VU** le code général de la fonction publique, notamment l’article L811-1 ;

**VU** le décret N° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** sa délibération N° 21-08 du 18 février 2021 portant adhésion au groupement de commande pour la passation d’un marché de prestation de service pour la mise à jour du document unique d’évaluation des risques professionnels proposé pas le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que la mise en place du document unique d’évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

**CONSIDERANT** que l’évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d’évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

**CONSIDERANT** que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

**CONSIDERANT** que le plan d’actions retenu permettra d’améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

**VU** ainsi la synthèse du projet de document unique d’évaluation des risques professionnels et le plan d’actions, diffusés à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

**VU** l’avis favorable du Comité social territorial en date du 16 octobre 2023 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 7 décembre 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Sabrina LABBE-LASTAVEL, Directrice Générale Adjointe des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
valide**

le document unique d’évaluation des risques professionnels et le plan d’actions, dans les forme et rédaction proposées,

**autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à mettre en œuvre le plan d’actions issues de l’évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu’à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Caroline PFISTER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 décembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 décembre 2023

**Acte à classer****DE-23-119**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-22T12-02-02.01 ( MI249952471 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231221-DE-23-119-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - DOCUMENT UNIQUE D'APPROBATION  
DES RISQUES PROFESSIONNELS : APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23-119 RH DOCUMENT UNIQUE  
APPROBATION DU PLAN  
D'ACTIONS.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 12:02

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 22/12/23 à 12:02

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 12:17